

Informations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 12

PDF erstellt am: **06.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Toute l'armée connaît la lutte formidable qui a eu lieu, lors de la séparation des cadres de l'artillerie, entre les partisans de cette séparation et ceux de l'ancien régime. Je ne répéterai pas les vigoureux arguments, les puissantes raisons présentées d'un côté et de l'autre. En fin de compte, la séparation a été admise et, en conséquence, l'instruction des deux cadres fut fondée sur des bases scientifiques, pédagogiques et militaires différentes. Les officiers de campagne, avec des cours plus courts, étaient destinés aux unités hippomobiles et, en général, aux unités légères de campagne, et les officiers de l'artillerie à pied aux unités lourdes, terrestres et côtières, aux usines, et aux manufactures de l'artillerie. A l'effervescence temporaire que provoqua cette séparation succéda une accalmie de bon augure et on aurait pu prédire ou pronostiquer sans danger d'erreur que, dans quelque douze ans, seule l'histoire ferait revivre le temps où il existait au Portugal un bloc unique d'artillerie.

La proposition du projet va de nouveau raviver et renouveler les anciennes discussions. Ce qui aura pour résultat, d'une part, de désunir les officiers de l'artillerie et, d'autre part, de créer des difficultés pour corriger les inégalités de promotion dues à la séparation. De plus, si l'on envisage la question au point de vue technique, c'est actuellement l'époque de la spécialisation, et cela pour n'importe quel métier. On peut se demander, dès lors, si au lieu de deux espèces d'artillerie seulement, il n'en faudrait pas d'autres encore ?

La guerre de 1914-1918 a montré d'une façon péremptoire que l'*artillerie de manœuvre* ou *artillerie de front* est toute différente en structure, en organisation et en emploi de l'*artillerie de position* ou *artillerie de l'arrière*.

Nous espérons donc, confiant dans la haute compétence du comité de guerre du Congrès, que les cadres de l'artillerie continueront à être spécialisés.

INFORMATIONS

SUISSE

Une cabane alpestre de brigade.— Le commandant de la 4^{me} brigade de montagne, colonel Vuilleumier, a pris l'initiative de l'édification d'une cabane alpestre militaire. Il a informé sa brigade de l'aboutissement de son projet par un avis d'où nous extrayons les indications et les passages suivants :

*Le Commandant de la Brigade de Montagne 3, aux Officiers,
Sous-Officiers et Soldats de la Brigade.*

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que la Br. Mont. 3 dispose dès maintenant, à Bretaye, d'une baraque alpine qui, dans mon intention, doit devenir un centre permanent en montagne, autour duquel vous vous grouperez.

Des réunions d'unités, des cours de ski, des cours de patrouilles, des groupes d'officiers, de sous-officiers ou soldats en course y trouveront les installations qu'on rencontre dans les baraques du Club alpin suisse ou dans les Foyers du soldat; 40 hommes peuvent y séjourner facilement. On peut, pour une ou deux nuits, loger 80 personnes.

Je désire que la Baraque alpine de Bretaye, au centre du rayon de recrutement de la Brigade, à égale distance de Sion, Genève et Ste-Croix, devienne un nouveau trait d'union entre nous tous, et je ne doute pas que cet essai sera couronné de succès, essai que la Br. Mont. 3 fait la première en Suisse de matérialiser l'esprit de corps, en créant une maison de Brigade.

Nous accorderons, cela va sans dire, la meilleure hospitalité sous notre toit à nos camarades des autres troupes de la 1^{re} Division et de la Garnison de St-Maurice, heureux que nous serons de leur rendre service à l'occasion.

La construction de la Baraque alpine de Bretaye a été rendue possible par le Département militaire suisse, qui nous a remis du matériel de cabanes-frontières, par la Commune d'Ollon qui a mis le terrain à notre disposition, par les Sociétés de chemin de fer du Bex-Gryon-Villars-Chesières et de Villars-Bretaye qui, non seulement nous ont offert les transports gratuits, l'eau, la lumière et le chauffage électrique, mais qui, sous ma signature, assurent aux soldats de la Brigade en uniforme des billets Bex-Bretaye et retour au prix de 5 fr. au lieu de 14 fr. 25.

J'ai reçu près de 9000 fr. de subsides des Gouvernements de Vaud, et Valais, du Commandant du 1^{er} Corps d'Armée, du Commandant de la 1^{re} Division, du Commandant de la Garnison de St-Maurice, du Don national suisse, des fonds spéciaux de la Br. Mont. 3 et du R. I. Mont. 5, et d'amis des troupes de montagne.

Le colonel Vuilleumier fait appel à tous ces derniers, ainsi qu'aux officiers, sous-officiers et soldats de la Brigade pour compléter l'œuvre en munissant la baraque du mobilier encore nécessaire. Ceux de nos lecteurs que cette utile initiative intéresse peuvent demander au colonel Vuilleumier la liste des objets désirés.

« Ayant notre maison à nous, dit l'appel en terminant, nous pourrions plus facilement organiser à très bon marché ces cours et exercices en dehors du service, qui nous permettront d'entretenir la saine camaraderie qui nous unit, et de perfectionner notre préparation militaire, pour la prospérité de notre Corps de troupe et le bien de l'Armée. »

A propos du budget militaire. — Le colonel Peter Sarasin, de Bâle, a publié dans le *Journal militaire suisse* du 26 novembre, un article dans lequel il prêche la réduction du budget militaire

conjointement avec une diminution notable des effectifs. Grâce à la similitude des noms, cet article pourrait m'être attribué, ce qui m'oblige à prendre position.

Il est très facile de parler de réduction des dépenses militaires, lorsqu'on n'est pas aux responsabilités. Il est beaucoup plus difficile de mettre la chose en pratique, lorsqu'on est chef du Département militaire ou de l'Etat-major général. En fait, tous ceux qui voient ce qui se passe savent à quel point le Département militaire suisse cherche par tous les moyens à réduire les dépenses, provoquant même, par la sévérité de ses prescriptions à cet égard, de nombreuses réclamations dans la troupe.

Mais le Département militaire suisse adoptant le point de vue de l'immense majorité du peuple suisse, admet que nous voulons rester maîtres chez nous, que nous ne voulons nous en remettre à personne de décider le sort de notre patrie. A cet effet, il faut absolument que nous restions ce que nous avons toujours été, un peuple de soldats ; il nous faut non un simulacre d'armée, mais l'armée que nous pouvons former avec nos ressources en hommes et en argent. Il nous faut instruire et éduquer notre jeunesse pour la défense du pays ; il nous faut armer et équiper nos bataillons et nos batteries, de façon à les rendre aptes au combat.

Ce serait infiniment dangereux à tous égards de laisser une forte proportion de notre jeunesse en dehors de l'éducation militaire sous prétexte d'économie. On est déjà allé trop loin dans cette voie. L'armée suisse doit rester une armée nationale, comprenant tous les éléments valides de nos populations.

Il est impossible, d'autre part, de réduire la durée déjà trop courte de nos périodes d'instruction.

L'entretien de notre armée coûte cher, c'est évident, mais ce sacrifice est nécessaire, si nous voulons rester indépendants. Des expériences récentes ont dûment montré ce qu'il advient des petits peuples qui ne se sont pas préparés à se défendre. Et qu'on ne nous dise pas, au moment où le tonnerre gronde de tous côtés, que, grâce à la Société des Nations, tout danger est écarté. Espérons en l'avenir de la Société des Nations, mais sachons comprendre qu'elle est actuellement incapable d'assurer notre existence comme peuple libre et indépendant et tenons-nous prêts.

L'article du colonel Peter Sarasin me paraît démontrer une chose, c'est que, sous l'impression des difficultés économiques du temps présent, la notion du devoir militaire a perdu de sa netteté même chez ceux qui l'avaient le plus positivement. Le vrai remède à cet état d'esprit serait de poser carrément et le plus tôt possible

la question de la défense nationale en son entier devant le peuple, en activant, malgré les dangers que cette opération comporte dans les temps troublés actuels, la réorganisation de notre armée. Il faut arriver rapidement à une situation nette, dans laquelle nos institutions militaires et les crédits qui leur sont nécessaires ne seront pas remis en question à tout propos. C. SARASIN, Cdt. 2^e Div.

BIBLIOGRAPHIE

Eloge de Napoléon, par le maréchal Foch. Brochure de 21 pages. Paris 1921. Berger-Levrault, éditeur.

La bataille de Laon, par le maréchal Foch. Brochure de 35 pages avec une carte hors-texte. Paris 1921. Berger-Levrault, éditeur. Prix 2 francs.

L'éloge de Napoléon a été prononcé à l'occasion du centenaire de la mort de l'Empereur. C'est un admirable morceau d'éloquence militaire et philosophique, concis, clair, solide, et qui, par un développement bien ordonné et d'une ferme conception, conduit de Bonaparte reconstruteur puissant d'une société divisée, où tous les pouvoirs étaient déplacés, au Napoléon de 1812 grisé d'ambition et de puissance et rendu faible par l'extension même de son pouvoir :

« Décidément, le devoir reste commun à tous, dit le maréchal... l'homme même le plus doué s'égare, qui, dans les règlements de compte de l'humanité, se fie à ses vues propres et à ses seules lumières, et s'écarte de la loi morale des sociétés, faite du respect de l'individu, de ces principes de liberté, d'égalité et de fraternité, bases de notre civilisation telle que l'a faite le christianisme. »

Le récit de la bataille de Laon s'inspire du même esprit. Conférence faite en 1901 aux officiers du 29^e régiment d'artillerie, alors que le lieutenant-colonel Foch quittait sa chaire de l'Ecole supérieure de guerre et prenait le commandement de ce régiment, ce récit aboutit à l'énoncé des causes militaires et morales qui entraînent la chute de l'empereur. Conclusions très justes, si on les lie à la carrière entière de Napoléon, comme l'a fait l'*Eloge* de 1921. Dans le seul cadre de la brochure elles dépassent sensiblement l'objet traité. Mais elles permettent cette constatation intéressante que si, au jour de la conférence, le chef du régiment d'artillerie n'a pas encore dépouillé le professeur d'histoire militaire, les convictions philosophiques auxquelles l'officier restera fidèle jusqu'au maréchalat étaient acquises et témoignaient déjà de l'élévation de son jugement.

F. F.

Uskub, ou du rôle de la cavalerie d'Afrique dans la victoire, par le général Jouinot-Gambetta. Vol. in-16 avec 3 dessins de Bernard Naudin, 7 photographies et 11 croquis hors texte. Préface de M. Aristide Briand. Paris, 1920. Berger-Levrault, édit. Prix, 10 fr.

Les articles très remarquables publiés par le colonel Poudret dans la *Revue Militaire Suisse* (année 1919) sur les cavaleries allemande et française pendant la dernière année de guerre, ont donné d'utiles indications sur l'emploi de l'arme au front d'Occident. Le volume du